

Quelques points abordés durant l'atelier 2

Atelier 2 : Quelle formalisation dans les outils institutionnels ? animé par Lenaig Péron du CRÉDAVIS

Développement d'un projet de prise en charge prenant en compte la sexualité des personnes accueillies et les contraintes institutionnelles- Elaboration d'écrits institutionnels : charte, règlement intérieur, livret d'accueil, projet d'établissement, démarche qualité...

Des professionnels de structures (IME, IMPRO) présentent leurs expériences réussies d'intervention de partenaires spécialisés tels que l'Espace Tête à Tête, le CRIPS, une

La nécessité d'un portage institutionnel avec un référentiel commun

Les animateurs ont essayé d'apporter des éléments de réponses en s'interrogeant d'abord sur l'intérêt de cette formalisation pour les institutions et sur la mise en place d'un référentiel commun.

La sexualité ayant été pendant longtemps interdite dans les institutions en plus d'être tabou, l'abord de ce sujet ne peut être laissé à l'initiative de quelques professionnels. Il doit être porté par l'institution et s'inscrire dans un projet impliquant toutes les parties prenantes : personnes accompagnées, familles, professionnels.

La question de la sexualité vient bousculer les pratiques institutionnelles et permettre un changement de paradigme.

Elle va favoriser la création d'outils permettant la prise en compte de la sexualité dans les institutions. La prise en compte de cette question n'est qu'une manière de replacer l'utilisateur au cœur des dispositifs dans le respect des lois de 2002 et 2005.

Il ne s'agit pas d'obliger les personnes à parler de leur sexualité ni de les obliger à avoir des pratiques sexuelles mais de créer les conditions permettant d'aborder ce sujet dans le respect de l'intimité de chacun.

Les étapes pour formaliser au mieux la question de la sexualité (expériences rapportées par les membres de l'atelier)

Les membres du groupe ont échangé sur leurs pratiques respectives dans leurs institutions. Il en ressort que certaines institutions sont plus avancées que d'autres dans la prise en compte de cette question.

Certaines sont encore dans la réflexion, d'autres ont mis des outils en place tandis que d'autres interdisent encore la sexualité dans les établissements.

Quelques initiatives institutionnelles ont été évoquées par les membres de l'atelier :

- des échanges en équipe sur la sexualité des PSH mais pas de formalisation,
- constitution d'un groupe de réflexion : inviter des intervenants extérieurs si possible,

- mise en place dans un établissement d'une permanence sur la vie affective animée par des éducateurs,
- échanges en équipe sur les questions que les résidents se posent en matière de vie affective et sexuelle,
- parler avec les résidents des gestes tolérables / acceptables et ceux qui doivent être proscrits (gestes portant atteinte à la pudeur, exhibition etc.),
- mise en place d'un partenariat avec l'association « Tête à tête » à Rosny sous bois pour sensibiliser les jeunes aux questions liées à la sexualité,
- mise en place d'un « Café des familles » ; lieu de discussion et d'échange avec les familles sur le sujet,
- sensibilisation des familles,
- mise en place de groupe de parole avec les familles et résidents sur la vie affective et sexuelle,
- formalisation dans le livret d'accueil et le projet d'établissement de dispositions concernant l'accompagnement et l'exercice de la vie affective et sexuelle
- organisation de rencontres pour les résidents en couple (dans la chambre de l'un ou de l'autre),
- une institution a prévue une chambre double pour accueillir un couple et une chambre réservée pour les usagers qui souhaitent se rencontrer en couple.

Quelques outils pour accompagner les professionnels :

- support virtuels (diapos, films etc.)
- groupes de parole
- groupe de réflexion pour les professionnels : passer par les projets, le livret d'accueil et le projet d'établissement,
- partage d'outils entre établissements, échange d'expériences,
- partenariats par exemple pour les travailleurs d'ESAT (partenariat avec les foyers et les ESAT)
- livret d'accueil

Il est important de prévoir dans le livret d'accueil que l'institution accueille des gens sexués (on peut se faire des ami(e)s dans l'institution et plus si affinité)

- charte

Peut être intéressant de mettre en place une charte des droits autour de la sexualité : définir un cadre, sensibiliser l'équipe.

- Référentiel de pratiques professionnelles

Intéressant d'élaborer un référentiel commun : cela permet d'éviter aux professionnels d'avoir à donner des réponses personnelles.

Contraintes et quelques écueils à éviter :

- Vigilance pour ne pas prêter aux personnes nos représentations personnelles sur la sexualité
- Eviter d'être intrusif
- Manque d'outils et de matériel pédagogique
- Formaliser pour quoi faire ? Si la formalisation se limite à inscrire quelques lignes sur la thématique dans le livret d'accueil cela n'a pas de sens ; il faut que la démarche soit soutenue par un projet global
- Nécessité de faire le point en équipe régulièrement sur le sujet.